



Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Observatoire économique de France bois forêt /

Un troisième trimestre morose pour l'activité de la filière forêt-bois p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

Les calendriers de la formation et des manifestations en janvier

L'actualité en régions p. 8

Pays de la Loire / Menuiseries mixtes pour collège public

Centre – Île-de-France / Charpente courbe et chantier hors norme

Aquitaine / Une étude sur la filière forêt-bois dans les Landes

Bretagne /

Formation intégration des menuiseries extérieures dans les parois à ossature bois

Gros plan

Scierie / Exploitation forestière /

Prix en hausse, volumes en baisse... la FNB en appelle aux pouvoirs publics . . . p. 10

Comprendre

Entreprises

1^{er} transformation / VBI : dix ans au service du secteur de la scierie p. 13

S'équiper

Le Rendez-Vous de la Méca N° 58

Sécuriser le transport des bois p. 15

Essais /

Améliorer la visibilité sur un grumier, clé d'une meilleure sécurité p. 16

La sécurité d'une flotte de 13 camions passe par une organisation sans faille . . . p. 20

Semi-remorque à essieux directionnels : des virages en toute sécurité p. 24

Inventaire / Le tour des autres constructeurs en remorques, grues et pesons . . . p. 28

Découverte /

Valtra : de nombreuses innovations sur les tracteurs de la nouvelle série T. p. 30

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes privées /

Vente FPE : forte demande en bois d'œuvre négociés à prix fermes p. 31

Aux ventes ONF /

Vosges : circonspection à la dernière vente d'automne de résineux p. 32

Le Journal des annonces du bois p. 33

Renseignements commerciaux p. 40

Avec ce numéro : Le Cahier du bois-énergie n°66

Franc-parler

Feu rouge pour le bois à Paris

En 2009, nous annonçons dans ces colonnes la décision de la ville de Montréal d'interdire l'installation de nouveaux foyers à bois pour cause de pollution aux particules fines (1). Nous nous demandions alors quand cette mesure franchirait l'océan Atlantique. C'est fait, ou presque. A partir du 1^{er} janvier prochain, l'utilisation des foyers ouverts et des appareils de chauffage au bois, dont les émissions de particules sont supérieures à 16 mg/Nm³, sera interdite dans Paris intramuros. Les foyers ouverts le seront aussi dans une partie de l'Île-de-France. Une incertitude plane encore sur cette nouvelle réglementation car le 9 décembre dernier la ministre de l'Écologie a dit son intention de revenir sur un arrêté préfectoral, jugé "ridicule". Cette prise de position a été saluée par France bois forêt et France bois industrie entreprises.

Si elle devait être appliquée, la décision frapperait les "professionnels" du feu de bois, les installateurs de cheminées, fournisseurs de bois bûches et ramoneurs qui travaillent dans la capitale. La filière perdrait entre 200 à 300 emplois du fait d'une interdiction jugée injuste car "basée sur des chiffres faux". Pour interdire, Paris s'est appuyée sur le point de vue de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) qui considère que 23% des émissions de particules fines sont dues aux foyers ouverts, "soit autant que l'échappement des véhicules routiers".

Or l'UFC Que choisir, que l'on ne peut soupçonner de "rouler" pour les fournisseurs de bois bûche, estime au contraire que "la DRIEE s'est trompée et lourdement". Selon l'association de consommateurs qui a épluché les prélèvements d'Airparif, c'est bien la circulation automobile qui pollue l'air parisien à hauteur de 44%, la responsabilité du chauffage au bois étant réduite à 4%.

De plus, cette réglementation ne tient pas compte des efforts qualitatifs réalisés par les fournisseurs de bois-énergie au travers de la marque France bois bûche. Un bois écorcé et sec pollue moins qu'une bûche de mauvaise qualité. Comment ne pas regretter aussi que la capitale interdise avant même d'avoir incité les Parisiens à installer des appareils au bois performants ? Les poêles labellisés flamme verte échappent en effet à cette mesure.

LBI

(1) En 2020, les habitants de Montréal ne pourront plus utiliser leurs chauffages au bois.

Bois-énergie : mobilisons-nous, mobilisons mieux !

Sommaire

- Edito, par Mathieu FLEURY
- Colloque du CIBE : "Bois-énergie : mobilisons-nous, mobilisons mieux !" p. 4
- Les actions de mobilisation complémentaire de bois en forêt p. 5
- Suivi de l'évolution du bois-énergie sur les régions du grand Nord-Est de la France p. 6
- L'amélioration foncière, levier de la mobilisation dans les forêts morcelées de Lorraine p. 8
- Mobiliser du bois supplémentaire en le valorisant pour motiver les producteurs aquitains p. 10
- Les entrepreneurs de travaux forestiers, acteurs essentiels de la compétitivité du bois-énergie p. 11
- L'énergie du bocage en Thiérache (Aisne) ou la valorisation des haies par le bois-énergie p. 13
- Valorisation énergétique de la paille : l'exemple du réseau de chaleur des Chartreux à Troyes (Aube) p. 14
- La sortie du statut de déchet pour les broyats d'emballages en bois p. 16

Le titre du dernier colloque du CIBE était parfaitement trouvé au regard du contexte actuel concernant les approvisionnements en bois. Et si le nombre de participants peut paraître un peu décevant compte tenu des débats et des tensions qui se font jour sur le territoire, la qualité des interventions présentant des initiatives riches et variées démontre que l'ensemble des acteurs se trouve dans des dynamiques nouvelles et souvent complémentaires qui porteront leurs fruits dans les mois et années qui viennent.

L'accélération de l'émergence de cette filière bois-énergie, au sein des habitudes qui s'étaient instaurées dans la filière forêt / bois, amène nécessairement à une remise en question des pratiques et des itinéraires techniques, économiques et contractuels. Un dialogue accru entre les différents acteurs, des innovations aussi bien techniques qu'organisationnelles ou réglementaires, telles que celles détaillées dans le présent Cahier, constituent les principaux éléments de la nécessaire mobilisation de bois supplémentaires au regard des attentes de chacun.

Il paraît indispensable que cet élan d'innovation, initié par la demande en bois-énergie, rejaillisse sur l'ensemble de la filière forêt / bois. Afin que les exportations de grumes se tarissent, nos scieries doivent retrouver une nouvelle compétitivité. Afin que nos bois en fin de vie soient enfin valorisés sur le territoire national, nous devons poursuivre l'évolution réglementaire amorcée à l'occasion de la récente sortie du statut de déchet des broyats d'emballages en bois.

C'est indéniablement en amplifiant cette mobilisation collective et en s'inspirant des expériences menées sur tout le territoire que nous arriverons progressivement à construire un nouvel équilibre, appelé par tous.

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables – service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE). Nous remercions pour leur contribution les intervenants du colloque du CIBE dont les présentations sont valorisées dans le présent dossier. Mise en page par la rédaction du Bois International.

Mathieu FLEURY,

Directeur chargé du développement de Biomasse Normandie

Vice-président du CIBE